

## Questionnaire sur la cahier des charges des assistant-e-s et doctorant-e-s

ACIDUL, fréquemment sollicitée sur la question des tâches à effectuer dans le cadre du travail à l'unil, recommandait comme point de départ de vérifier la bonne application du cahier des tâches. Or ce dernier faisait fréquemment défaut ou ne reflétait pas (ou plus) les pratiques courantes.

ACIDUL a donc lancé un sondage sur la question du cahier des charges des assistant-e-s et doctorant-e-s de l'unil, pour faire le point sur les pratiques et les perceptions autour de ce document. Entre mi-novembre et mi-décembre 2008, ce ne sont pas moins de 333 réponses à ce questionnaire qui ont été enregistrées, ce qui témoigne un vif intérêt.

### Synthèse des résultats

Parmi les 333 réponses, 185 proviennent d'assistant-e-s diplômé-e-s (55,5%), 47 de doctorant-e-s FNS (14,1%), 38 d'assistant-e-s étudiant-e-s (11,4%), 22 de premier-e-s assistant-e-s (6,6%), 14 de doctorant-e-s FE (4,2%), 10 de doctorant-e-s non-rémunéré-e-s (3,0%) et 17 de statuts plus rares (principalement des doctorant-e-s avec une charge de cours ou de recherche, sous la forme d'un contrat affilié au PAT; 5,1%). A titre de comparaison, le corps intermédiaire compte un peu plus de 1000 membres, dont les deux tiers sont des assistants-diplômés.

Les participants au sondage proviennent de toutes les facultés, avec une participation qui reflète plus ou moins fidèlement les effectifs de ces facultés: 70 pour la FBM, 65 pour SSP, 58 pour les Lettres, 46 pour HEC, 42 pour DSC, 31 pour FGSE et 10 pour FTSR. De plus, 10 autres personnes ont indiqué une appartenance à deux facultés ou plus. 4 personnes n'ont pas indiqué leur appartenance facultaire.

### La signature du cahier des charges.

A la question essentielle, de savoir si les assistant-e-s et doctorant-e-s ont signé un cahier des charges lors de leur engagement, 259 répondent par l'affirmative (77,7%), 65 par la négative (19,5%) et 9 n'ont pas répondu (2,7%). Les réponses négatives proviennent principalement de FBM (44,6%), HEC (13,8%), Lettres (12,3%) et SSP (10,7%), et concernent surtout les assistant-e-s diplômés (35,4%) et doctorant-e-s FNS (23,0%).

Parmi ceux qui ont un cahier des charges (259), la majorité se souviennent avoir été deux à le signer (58,2% des cas), soit l'assistant-e ou le doctorant-e et une deuxième personne qui est presque toujours le professeur responsable ou le directeur de thèse. Dans 28,5% des cas, trois ou quatre personnes ont signé le cahier des charges: l'assistant-e/doctorant-e, le professeur responsable/directeur de thèse, le directeur d'institut et/ou le doyen. Dans le reste des cas (13,3%), une seule personne a signé le document (et une fois sur trois, il ne s'agit pas de l'assistant-e/doctorant-e !).

Ceux qui ont signé un cahier des charges estiment, selon une échelle de 1 (pas du tout) à 5 (beaucoup), avoir pu discuter leur cahier des charges avant sa signature (255 réponses)<sup>1</sup> :

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Ceux qui ont pu en discuter (182 réponses) évaluent ainsi de les difficultés rencontrés lors de cette discussion, de 1 (pas de difficulté) à 5 (beaucoup de difficultés) :

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Ceux qui n'ont pas pu en discuter auraient souhaité le faire, toujours sur une échelle de 1 à 5 (137 réponses, dont certains ayant également répondu "1" ou "2" à la question précédente) :

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

<sup>1</sup> Les surfaces des cases indiquent les proportions relatives des réponses.

## Les modèles de cahier des charges.

A la question de savoir si la faculté ou l'unité fournit un modèle pour la rédaction du cahier des charges, on rencontre 132 oui contre 139 non (62 sans réponses). Dans chaque faculté, qu'elle dispose ou non d'un modèle, les réponses sont à peu près les mêmes (exemple, en FBM : 23 oui, 35 non, 22 sans réponses ; en Lettres : 31 oui, 18 non, 9 sans réponses).

La réponse est beaucoup plus tranchée, lorsque l'on demande si un tel modèle peut être utile (283 répondants, de 1 à 5) :

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

La question du niveau hiérarchique pertinent pour la confection du modèle de cahier des charges place la faculté en premier choix (65,6%), suivi par l'unité (52,0%), l'université (32,6%) et enfin le directeur de thèse (21,6%). Ces résultats sont obtenus, sur 300 répondants, en autorisant plusieurs réponses.

## Niveau de satisfaction.

Quantitativement, et toujours sur une échelle de 1 à 5, les signataires (257 réponses) évaluent leur satisfaction concernant leur cahier des charges actuel de la façon suivante:

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Qualitativement, les 72 commentaires libres font surtout état du manque d'information lié au cahier des charges, tant du côté des assistant-e-s/doctorant-e-s, que de celui des professeur-e-s qui établissent avec eux (ou non) ce document. Certains professeur-e-s ne valorisent pas suffisamment ce document, tandis que de nombreux assistant-e-s/doctorant-e-s ne savent visiblement pas qu'ils peuvent discuter ce document, et le faire actualiser.

La plupart des commentaires s'accordent sur la nécessité d'établir un cahier des charges, et l'idée d'un modèle (plus ou moins souple ou rigide, selon les uns et les autres) doublé d'un mode d'emploi semble s'imposer.

Les difficultés rencontrés avec le cahier des charges portent cependant principalement sur son application: charge de travail mal répartie au sein d'une même unité, différence entre un taux d'engagement "nominal" et "effectif", difficulté de respecter une charge de travail globale au gré des petites tâches administratives quotidiennes, et impossibilité ressentie de refuser une tâche inappropriée ou surnuméraire sur la base du cahier des charges. La présence de rapports humains difficiles ne facilite jamais ces situations.

Les commentaires font également ressortir une rhétorique du "professeur responsable", qui est souvent le directeur de thèse/"patron"/"chef". Très peu de commentaires semblent faire état de la situation actuelle, qui voudrait que les assistant-e-s dépendent, pour la répartition de leur tâche, des unités auxquelles ils sont attachés.

Parmi les propositions concrètes, notons celle d'une évaluation annuelle du respect du cahier des charges (corollaire indispensable, selon un répondant, à l'existence de ce document), l'idée d'un contrat entre directeur de thèse et doctorant-e-s (charges = devoirs ; qu'en est-il des droits ?), ou celle d'un cahier des charges comprenant, pour la partie recherche personnelle, des objectifs académiques annuels (participation à une conférence, réussite d'une étape prodoc, etc.).

## Actions

ACIDUL souhaite agir sur le plan de l'information aux assistant-e-s/doctorant-e-s, par le biais de la nouvelle brochure distribuée aux nouveaux membres du corps intermédiaire, et via les séances d'informations (notamment aux nouveaux assistant-e-s).

ACIDUL a déjà commencé à déléguer aux associations facultaires du corps intermédiaire la responsabilité de développer avec leurs décanats respectifs un modèle de cahier des charges adapté à leur situation. Dans les facultés où ces associations manquent, ACIDUL s'engagera par le biais de ses membres.